

# ARBORICULTURE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre  
du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin  
de santé  
du végétal  
ÉCOPHYTO

**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



Bulletin n°13 / 2016  
Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016

Pour recevoir gratuitement le BSV dès sa parution sur votre boîte mail, inscrivez-vous sur  
[www.bsv-paca.fr](http://www.bsv-paca.fr)

## Faits marquants :

### Cerisier :

- **Développement végétatif** : du stade « début véraison » à récoltes en cours (variétés semi-précoces)
- **Drosophila suzukii** : les niveaux de population continuent de baisser. Rester tout de même vigilant.
- **Mouche de la cerise** : Le vol se termine dans les zones plus tardives.

### COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

**Animatrice Filière Pomme/Poire** : Myriam BERUD (Station d'Expérimentation La Pugère)

**Animateur Filière Cerise** : Benoît DUFAY (Domaine Expérimental La Tapy)

Suppléant : Vincent RICAUD (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

### LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR :

Chambres d'Agriculture de Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence, CIRAME, GRCETA Basse Durance, CETA Cavaillon, CETA Terroir de Crau, OP SICA Edelweiss, OP Vergers de Beauregard, OP Alpes Coop Fruits, OP COPEBI, SICA Pom'Alpes, Sociétés RAISON'ALPES, CAPL, ALPESUD.

Bulletin de santé du végétal - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
Monsieur Claude ROSSIGNOL  
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur  
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier  
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1  
[contact@paca.chambagri.fr](mailto:contact@paca.chambagri.fr)  
tel : 04 42 17 15 00

RÉFÉRENTS FILIÈRES ET RÉDACTEURS DE CE BULLETIN  
 **POMME-POIRE** : Myriam BERUD - tel : 04 90 59 29 00  
 SEA La Pugère - [m.berud@lapugere.com](mailto:m.berud@lapugere.com)  
 **CERISE** : Benoît DUFAY - tel : 04 90 62 69 34  
 Domaine Expérimental La Tapy - [bdufay@domainelatapy.com](mailto:bdufay@domainelatapy.com)



# CERISIER

Bulletin n° 13 / 2016  
Mercredi 1er juin 2016

## Secteur Basse Durance - Ventoux :

### ◆ DEVELOPPEMENT VEGETATIF



Début véraison



Mi-véraison



Maturité

Stades « Début véraison » à « Maturité », selon les variétés et les zones géographiques. On observe un léger retard par rapport à 2015.

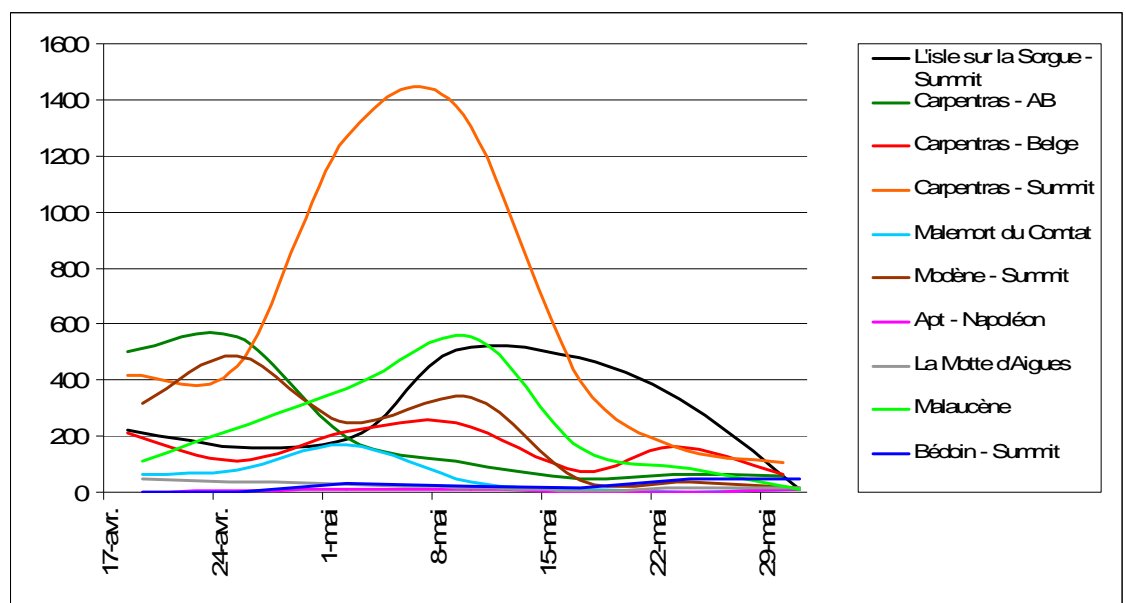
VARIETES	Burlat	Folfer	Napoléon	Summit	Belge
STADE PHENO.	Récoltes terminées	Couleur 4-5 à récoltes en cours	Couleur 2	Fin véraison à couleur 2-3	Début à mi-véraison

### ◆ DROSOPHILA SUZUKII

Le vol continue à diminuer sur l'ensemble des parcelles (cf. graphique ci-dessous). Cette diminution s'explique en majeure partie par les conditions climatiques difficiles qui ont perturbé l'activité de l'insecte et par l'augmentation de l'attractivité des cerises en cours de maturité par rapport aux pièges.

Pour le moment, peu de remontées de dégâts signalées sur les récoltes des précoces et semi-précoces traitées. En revanche, de forts dégâts sont toujours signalés sur des parcelles non ou peu traitées.

**Estimation du risque :** Le risque d'attaque reste élevé. L'ensemble des variétés sont concernées par ce risque. Rester très vigilant.



Nombre de *D. suzukii* capturées dans différentes parcelles du secteur depuis le 17 avril 2016



# CERISIER

Bulletin n° 13 / 2016  
Mercredi 1er juin 2016

 Secteur Basse Durance – Ventoux :

✦ RHAGOLETIS CERASI (MOUCHE DE LA CERISE)

Le vol se termine dans les zones plus tardives

**Estimation du risque** : Les premières pontes de la mouche ont lieu en théorie 7 à 10 jours après l'émergence de l'adulte. Les larves éclosent environ une semaine après la ponte. Elles sont toujours en cours.

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*